

Le Covaldem11 lance la semaine du

Commerce engagé

du 11 au 15 juin 2018

Règlement du jeu Tickets à gratter : Semaine du Commerce Engagé

Le Covaldem11 (Collecte et Valorisation des déchets ménagers de l'Aude) dont le siège administratif est situé à Z.A Lannolier – 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur – 11890 Carcassonne Cedex 09, représenté par son Président Monsieur Jean-Jacques CAMEL, organise un jeu de grattage, gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Le Covaldem11 : Semaine du Commerce Engagé » du 11/06/2018 jusqu'au 15/06/2018 inclus.

Le règlement complet du jeu est accessible sur www.covaldem11.fr

Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures. Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur, les commerçants labellisés participants et des membres de leur personnel.

Le participant gagne dès lors que son ticket inscrit « Gagné Lot n°.. »

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur, ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur en France Métropolitaine.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Comment participer :

Lors de leur visite dans les commerces labellisés participants, les clients se verront remettre gratuitement un ticket à gratter sur lequel sera indiqué « Gagné Lot n°.. » ou « Perdu ». Si le message « Gagné Lot n°... » est inscrit, le participant devra se rendre au Covaldem11 lors de la rencontre inter commerçants labellisés le vendredi 15 juin 2018 à partir de 19h30 pour se voir remettre son lot. Dans le cas échéant le participant pourra retirer son lot à l'accueil du Covaldem11 aux horaires d'ouverture au public jusqu'au 23/07/18.

